

V
(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
COMMISSION EUROPÉENNE

APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/07/2016
Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique
(2016/C 92/05)

1. Objectifs et description

L'objectif général du programme est de promouvoir le développement durable et de contribuer, à terme, à la réduction de la pauvreté en augmentant la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle hautement qualifiée en Afrique.

L'objectif spécifique du programme est d'améliorer les compétences et les qualifications des étudiants et du personnel grâce à une mobilité Intra-Afrique. Le renforcement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur en Afrique permettra d'accroître l'accès à un enseignement de qualité, encouragera et permettra aux étudiants africains d'entreprendre des études de troisième cycle sur le continent africain. De plus, la mobilité du personnel enseignant et administratif renforcera les capacités de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur en Afrique.

Plus particulièrement, le programme a pour but de:

- a) contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement supérieure grâce à la promotion de l'internationalisation et de l'harmonisation de programmes et de plans d'étude au sein des établissements participants;
- b) permettre aux étudiants, au personnel académique et administratif, de bénéficier de connaissances linguistiques, culturelles et professionnelles, et ce, grâce à l'expérience acquise dans le contexte de la mobilité vers un autre pays africain.

2. Candidats éligibles et composition du partenariat

Le partenariat doit être constitué de minimum quatre à maximum six établissements d'enseignement supérieur africains en tant que partenaires (y compris le candidat) et d'un partenaire technique de l'Union européenne.

Les candidats et partenaires éligibles sont des établissements d'enseignement supérieur enregistrés en Afrique qui dispensent des cours d'enseignement supérieur de troisième cycle (master et/ou doctorat) donnant lieu à une qualification reconnue par les autorités compétentes dans leur propre pays. Seuls les établissements d'enseignement supérieur accrédités par les autorités nationales compétentes en Afrique sont éligibles. Les antennes de ces établissements d'enseignement supérieur situées en dehors de l'Afrique ne sont pas éligibles.

Le partenaire technique doit être un établissement d'enseignement supérieur d'un des États membres de l'Union européenne qui s'est vu octroyer une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

3. Activités éligibles et durée

Le projet permettra l'organisation et la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel dans le cadre de programmes de master et de doctorat de haute qualité ainsi que la mise à disposition de cours/formations et d'autres services aux étudiants étrangers. Le projet permettra également la mise en place de conventions d'enseignement/de formation, de recherche mais également d'autres services au personnel académique et administratif des pays impliqués dans le projet. La mobilité ne peut avoir lieu que dans un des pays éligibles couverts par le présent appel de propositions.

La durée du projet doit se situer entre 54 et 60 mois, en fonction des activités prévues.

4. Critères d'attribution

Toutes les candidatures seront soumises à des évaluations par des experts externes indépendants selon les trois critères d'attribution suivants:

Critères	Pondération
1. Pertinence	20 %
2. Qualité	70 %
2.1. Qualité des enseignements	15 %
2.2. Composition du partenariat et mécanismes de coopération	15 %

Critères	Pondération
2.3. Organisation et mise en œuvre de la mobilité	20 %
2.4. Services offerts et suivi des étudiants/du personnel	10 %
2.5. Équilibre de genre	10 %
3. Durabilité	10 %
Total	100 %

5. Budget et montants des subventions

Le montant indicatif global disponible dans le cadre du présent appel de propositions est estimé à 9 900 000 EUR et devrait permettre environ 350 mobilité.

Le montant de chaque subvention se situe entre 1 000 000 EUR (subvention minimale) et 1 500 000 (subvention maximale).

La subvention de l'Union européenne se base sur des montants forfaitaires pour l'organisation de la mobilité et de coûts unitaires pour la mise en œuvre de la mobilité.

6. Soumission des propositions et date-limite

La date-limite de soumission des propositions pour le programme de mobilité universitaire Intra-Afrique est fixé au **15 juin 2016, 12 h 00 (midi)**, heure de l'Europe centrale.

Les demandes de subvention doivent être soumises au moyen du formulaire électronique et de ses annexes, spécialement conçus à cet effet, qui seront disponibles sur le site web de l'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/funding/intra-africa-academic-mobility-scheme-2016_fr).

Seule la soumission électronique (formulaire électronique y compris les annexes) sera considérée comme candidature officielle valable.

En outre, les candidats doivent envoyer par courrier électronique (e-mail) une copie de leur candidature (formulaire électronique, y compris les annexes) pour la même date, en indiquant clairement le numéro d'enregistrement du projet reçu lors de la soumission du formulaire électronique, à l'adresse électronique suivante: EACEA-IntraAfrica-IntraACP@ec.europa.eu.

Seules les candidatures soumises dans le délai imparti et conformes aux exigences spécifiées dans l'appel de propositions seront acceptées. Les candidatures transmises, uniquement par courrier électronique, ne seront pas acceptées.

7. Informations complètes

Le guide de l'appel de propositions ainsi que les informations et documents pertinents pour la soumission de propositions au titre du présent appel sont disponibles sur le site web de l'Agence: https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/funding/intra-africa-academic-mobility-scheme-2016_fr.